

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
Au plus offrant et dernier enchérisseur

**A LA BARRE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LISIEUX,
11 rue d'Orival
Le JEUDI 27 FEVRIER 2025 à 9H00**

**MAISON DE VILLE de 40.63 m²
58 rue Saint Pierre
Commune de DIVES SUR MER (14160)**

dans un ensemble immobilier sis dite commune,
cadastré Section AM N°68 d'une contenance totale de
0ha 22a 43ca, formant le lot n°15, maison de ville
comprenant :

- au sous-sol : une cave
 - au rez-de-chaussée : une cuisine et une salle de
douche
 - au 1^{er} étage : deux chambres
 - une cour pavée attenante
- et les 31/1000èmes des parties communes générales



CONDITIONS D'OCCUPATION : occupée par la propriétaire

VISITE SUR PLACE organisée par la SELARL LEROY & BLAIS, Commissaire de Justice à TROUVILLE SUR MER,
le **mardi 18 février 2025 de 14h00 à 15h00**

Aux requête, poursuites et diligences de Madame Catherine MOREAU veuve SAMAR, demeurant 4 rue d'Eschborn
91230 MONTGERON et de **Monsieur Francis MOREAU** demeurant 12 allée de Font Grosse- Les Hauts de Céret 66400
CÉRET, **ayant pour avocat Me AMIOT** membre de la SCP INTERBARREAUX CALEX AVOCATS, avocats susnommés

Il sera procédé auxdits jour, heure et lieu ci-dessus à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier
enchérisseur, en un lot des biens ci-dessus désignés.

MISE À PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal
Judiciaire de LISIEUX où toute personne peut, sans frais, en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet de l'avocat
sus nommé, les biens ci-dessus désignés seront mis en vente sur la mise à prix de :

CINQUANTE MILLE EUROS – 50 000 €

frais préparatoires payables en sus et sans diminution de la mise à prix ci-dessus

Pour tous renseignements **se rendre sur le site du cabinet d'avocats www.calexavocats.fr** ou s'adresser au
cabinet de la SCP CALEX AVOCATS, avocats susnommés poursuivant la vente dont il s'agit Tél : 02.31.62.20.46,
ainsi qu'au greffe du Tribunal Judiciaire de LISIEUX où est déposé le cahier des conditions de vente.

Nota .- les enchères, d'un minimum de 200 €, seront reçues par ministère d'avocat exerçant près le Tribunal
Judiciaire de LISIEUX.

Un chèque de banque de 5 000 euros, représentant 10 % de la mise à prix, libellé à l'ordre du Trésorier de l'Ordre
du Barreau de LISIEUX, est obligatoire pour porter les enchères

Fait et rédigé à LISIEUX par Maître AMIOT avocat, le 9 janvier 2025